



REUNION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME 18 MAI 2017

Représentants de la Mairie : Le Maire Luc Pichon, conseillers Bruno Fontaine et Guy Peters, conseillère Françoise Granger.

Etaient présents:

Virginie Talagrand Le Casque Roi, Alain Ville camping le Clapas, Peter Becquet les Blachas, Josiane Mignot Saint Pierre le Vieux Chêne, Véronique Salomon le Chauvieux, Daniel Cellier tabac presse le Tipi, Richard Chrétiennot l'épicerie, M. Cédric GILBERT Le Chopin, Judith Frebourg et Christèle Rodriguez Marchons Local, Didier Parnin le comité des fêtes, Marlène Viguier Wolff le temps de Vivre et le comité des fêtes.

Excusé : le camping de l'Ardèche

Tour de table : Luc prend la parole et demande à chacun de se présenter.

➤ **MANIFESTION CET ETE sur la commune** :

Comité des fêtes : Marlène présidente, expose les manifestations prévues :

Le samedi 1er juillet 20^e anniversaire de la fête du four, journée festive avec la participation d'autres associations dont l'Arcs.

Samedi 5 et dimanche 6 aout : brocante - vide grenier.

Samedi 19 aout : fête au village.

Les marchés : Le marché artisanal et producteurs du dimanche matin débutera le 11 juin 2017 et se clôturera 10 septembre 2017.

Le feu d'artifice : organisé par Salavas et Vallon aura lieu de vendredi 14 juillet toujours au niveau du pont de Salavas. Des animations différentes sont prévues.

Les visites du village : Elles sont reconduites et gratuites, le mercredi soir de 17h00 à 19h30 et le vendredi matin de 9h à 11h30 animées par nos "guides locaux" Guy PETERS et Gaby GRANGER. Les inscriptions se feront comme l'année dernière au Point Info.

Point Info : Suite au changement de structure de l'office du tourisme, la mairie a embauché Véronique Radal pour deux mois. L'objectif est de maintenir ce point info, ce qui n'était pas une priorité pour l'OT.

Petit rappel : 3 100 visites de juillet à fin aout 2016 dont une centaine par dimanche.

Ces chiffres prouvent bien l'importance de son existence.

Lilian Cottin qui a géré le point info depuis de nombreuses années sous la gouvernance de l'OT a pris sa retraite. La mairie la remercie de son dévouement et de son travail efficace.

Les commerces : Luc remercie vivement les commerces, l'épicerie 2 TAZ et le Tipi qui restent ouverts à l'année.

Un calendrier des manifestations organisé par les associations sera envoyé prochainement.

➤ **TRANSPORTS ET NAVETTES**

Le coût s'avérant trop élevé par rapport à la fréquentation, seule la navette du Pont d'Arc est maintenue cette année des Mazes à Chames.

Une information sera adressée aux structures par la com.com vous indiquant les horaires de rotation des navettes estivales ainsi que les tarifs des parkings.

➤ **ORGANISATION DE SOIREEES DANS LES STRUCTURES PRIVEES**

Rappel de la réglementation locale:

Un maximum de 5 soirées par établissement sera autorisé entre le 10 juillet et le 20 août. Deux soirées supplémentaires l'une avant le 10 juillet et l'autre après le 20 août pourront être autorisées. Aucune soirée ne sera autorisée les soirs de bals publics ou de vogue. L'intensité du son sera baissée à partir de 00h00. La musique sera arrêtée à 00h30 et l'établissement devra fermer à 1h00. Le non-respect des règles énoncées ci-dessus entraînera l'annulation des dates ultérieures pour l'établissement concerné. Pour ce qui est de l'organisation de soirées en dehors du cadre de cette délibération, il était admis que vous pouviez organiser 5 à 6 animations sonorisées ou ne dépassant pas une ambiance ordinaire et acceptable de tous et se terminant impérativement à 23h00. » « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé.... » « La demande d'autorisation est obligatoire et doit être déposée en mairie ».

Réglementation préfectorale :

L'arrêté préfectoral 2016 régleme les bruits de voisinage dont les soirées organisées dans les structures (section 5 ; p7).

Ces soirées correspondent à des dérogations (p3) pouvant être délivrées par le maire après demande formulée selon le formulaire (annexe 1 ; p11) au moins 30 jours avant la date. (Une demande par soirée)

Chaque soirée fera l'objet d'un arrêté du maire (annexe 2 ; p13)

Le formulaire de demande de dérogation va être mis en ligne sur le site salavas.fr (un exemplaire est joint au présent compte-rendu)

➤ **DECHETTERIE ET COLLECTE DES CARTONS**

Depuis 2016 la déchetterie est ouverte tous les jours et toute la journée.

Des containers à cartons type " PELICAN" seront installés dans les villages début juin.

Pour Salavas il sera situé à coté de la station d'épuration.

Une police intercommunale pour les 15 communes va être mise en place. Elle a pour but de surveiller et verbaliser les décharges sauvages.

➤ **LA FIBRE OPTIQUE**

Le syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) et la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche ont signé une convention financière qui fixe les modalités de financement et les conditions de déploiement du réseau public de fibre optique à la maison sur le territoire de la com.com.

1ère phase d'étude d'environ 6 à 9 mois. Au moins 6 mois de travaux seront ensuite nécessaires pour déployer la fibre optique jusqu'aux habitations. Puis il faudra encore attendre quelques mois pour pouvoir souscrire une offre à très haut débit auprès des opérateurs fournisseurs d'accès internet.

310 000 prises (1 prise par foyer) seront déployées en Ardèche et dans la Drôme sur les 8 prochaines années dont un peu plus de 12 000 prises pour le territoire de la Com.com des Gorges de l'Ardèche.

Investissement de la com.com 200 000 € par an.

Le maillage se fera par zone.

Une première poche de déploiement de 2 650 prises au total (foyers et entreprises...) a été lancée en étude sur les communes de Ruoms, St Alban Auriolles et Sampzon.

L'étude de la deuxième poche est prévue en 2018 pour Vallon Pont d'Arc et Salavas.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Daniel Cellier interpelle la mairie sur la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village. Luc rappelle que le financement pour le coeur du village a été trouvé, mais qu'il n'y a pas de financement pour l'aménagement de la départementale.

Suite à une étude faite par la mairie des "coussins berlinois" seront installés sur la route du Chassel.

Alain Ville signale que le désherbage vers le Clapas et les Blachas n'a pas été fait.

Travaux qui doivent être entrepris dès le 23 mai.